

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°660 - ÉDITION DU 27 OCTOBRE 2023



Championnat de France Sport
Adapté : Remise des Trophées



Départ canon pour le promu
FC Villiers-le-Bel - AS Ararat Issy, 2ème
journée de la Poule B Seniors R3



Vendredi 17 Novembre 2023

19h30

Salle de Réception Gourman'dit
20, Avenue du Bosquet
95560 Baillet en France



Le pouvoir ainsi que les documents concernant cette AG ont été
envoyés ce jour sur la messagerie officielle de votre Club

Montmorency accueille les bleuettes !



L'Équipe de France U23 Féminine a réalisé le match nul (1-1) en
amical face aux Pays-Bas le jeudi 26 octobre à Montmorency
(Val-d'Oise).

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/11/2023
- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Calendrier & organisation des compétitions - section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINS
SPORT

Gourman'Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit »
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 18 novembre 2022

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2022/2023

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2022/2023 (rapporteur : M. Moreira)
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2023

Vote

Affectation du résultat sur la ligne « autre réserve »

Vote

- Présentation du budget prévisionnel saison 2023/2024 (rapporteur : M. Moreira)

Vote

Informations Diverses

- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 23 OCTOBRE 2023

Présents : MM LETELLIER – FAUGERON- BAILLIEZ

Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ES MARLY LA VILLE

Match n°26512992 du 14/10/2023 U14 D4 ES MARLY LA VILLE 2 /VEMARS ST WITZ FC

Suite de la demande d'évocation du club ES MARLY LA VILLE 2 au motif : Acquis d'un droit inclus, infractions répétées au règlement.

La Commission a interrogé le club de VEMARS ST WITZ FC au motif : inscription de 5 joueurs mutation HORS PERIODE sur la feuille de match du 14/10/2023 alors qu'un seul joueur HORS PERIODE est autorisé.

Les joueurs concernés sont :

JAYET BA Tidjane licence 2548064860 muté HP jusqu'au 21/09/2024
JEAN LOUIS Ethane licence 2547615532 muté HP jusqu'au 30/09/2024
GERVAIS Jhanys licence 2548205275 muté HP jusqu'au 08/09/2024
MEZLAY Ahmed licence 9603181364 muté HP jusqu'au 08/09/2024
TRAORE DIARRA Idriss licence 9603095109 muté HP jusqu'au 04/10/2024

Match n°26512984 du 07/10/2023 U14 D4 VEMARS ST WITZ FC 21/E.BRUYERES BEAUMONT 21

Inscription de 5 joueurs mutation HORS PERIODE sur la feuille de match du 07/10/2023 alors qu'un seul joueur HORS PERIODE est autorisé.

Les joueurs concernés sont :

JAYET BA Tidjane licence 2548064860 muté HP jusqu'au 21/09/2024
JEAN LOUIS Ethane licence 2547615532 muté HP jusqu'au 30/09/2024
GERVAIS Jhanys licence 2548205275 muté HP jusqu'au 08/09/2024
MEZLAY Ahmed licence 9603181364 muté HP jusqu'au 08/09/2024
TRAORE DIARRA Idriss licence 9603095109 muté HP jusqu'au 04/10/2024

Le club de VEMARS ST WITZ FC a répondu dans les délais impartis. Cependant l'évocation reste fondée.



Motif : inscription de 5 joueurs mutations HORS PERIODE cités ci-dessus sur la feuille de match du 14/10/2023 MARLY LA VILLE ES 2 / VEMARS ST WITZ F.C et sur la feuille de match du 07/10/2023 VEMARS ST WITZ / E. BRUYERES BEAUMONT 21 alors que le règlement n'en autorise que 1.
La commission dit demande d'évocation recevable et fondée et donne match perdu par pénalité au club de VEMARS ST WITZ. En attribue le gain au club de MARLY LA VILLE ES.

CREDIT: MARLY LA VILLE ES: 43,50 €

DEBIT: VEMARS ST WITZ FC: 53,50 €

VEMARS ST WITZ FC: 0 BUT - 1 POINT

MARLY LA VILLE ES 2 : 0 BUT 3 POINTS

CERGY PORTUGAIS

Match n°25897407 du 22/10/2023 CDM D1 JOUY LE MOUTIER FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CERGY PORTUGAIS (évocation).

A la suite de la demande d'évocation du club de **CERGY PORTUGAIS** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **JOUY LE MOUTIER FC** sur l'inscription et la participation du joueur HUSSON Kevin licence n°2348012338 à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur HUSSON Kevin licence n° 2348012338 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.
Date d'effet de la suspension le 14/05/2023 pour 6 matchs

Le match du 28/05/23 MACCABI DE SARCELLES FC 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5 (JOUY LE MOUTIER FC 5 FORFAIT)

Ce match ne peut être dans le décompte des matchs purgés.

[Réponse impérative avant le 30/10/2023 avant 12h](#)

RECLAMATION

REPRISE DU DOSSIER BOUFFEMONT ACF

Match n°27339945 du 15/10/2023 COUPE DU COMITE ANCIENS BOUFFEMONT ACF 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

À la suite de la réclamation du club de **BOUFFEMONT ACF** reçue le **16/10/23**, la Commission a interrogé le club de **CHAUMONTEL LUZARCHES** sur la participation de 4 joueurs de l'équipe de **CHAUMONTEL LUZARCHES 32**. Ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, quatre joueurs de l'équipe supérieure du club de **CHAUMONTEL LUZARCHES 32** ont participé à la rencontre citée ci-dessus,



Les joueurs concernés sont :

- LEPERQ Guillaume licence n° 2378027601
- FENNETEAU Florian licence n°2319941361
- PORCU Julien licence n°2319913400
- KHALED Mehdi licence n°2328115011
-

Le club de CHAUMONTEL LUZARCHES n'ayant pas répondu dans les délais impartis. **Amendes 30 €**

Réclamation recevable en la forme, fondée

Match de référence : ANCIENS D3 du 08/10/2023 CHAUMONTEL LUZARCHES / VAUREAL FCM

La commission donne match perdu par pénalité au club de CHAUMONTEL LUZARCHES FC pour la participation des joueurs nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.

CREDIT : BOUFFEMONT ACF : 43,50 €

DEBIT : CHAUMONTEL LUZARCHES : 53,50 €

BOUFFEMONT ACF : Qualifié pour la suite de la compétition

INFORMATION TRANSMISE A LA COMMISSION ORGANISATION DES COUPES

REPRISE DU DOSSIER ARGENTEUIL FC

Match n°27340481 du 15/10/2023 COUPE DU COMITE U16 ARGENTEUIL FC 22/ VAUREAL FCM 22

À la suite de la réclamation du club de ARGENTEUIL FC reçue le **16/10/23** la Commission a interrogé le club de VAUREAL FCM sur la participation de 1 joueur non qualifié de l'équipe de U16 VAUREAL FCM 22 pour avoir participé à la rencontre ci-dessus.

Le joueur concerné est :

- PARAN Elias n°9602806431

Le club de VAUREAL FCM n'ayant pas répondu dans les délais impartis. **Amende 30 €**

Considérant qu'en l'espèce, le joueur PARAN Elias licence n°9602806431 du club de VAUREAL FCM est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors que sa licence n'était pas valide pour la saison 2023/2024.

Considérant que le 15/10/2022 il n'avait de licence valide pour participer à la rencontre citée ci-dessus.

La Commission donne match perdu par pénalité au club du VAUREAL FCM 22 pour l'inscription et la participation du joueur PARAN Elias licence n°9602806431, pour en attribuer le gain à l'équipe de ARGENTEUIL FC 22.

ARGENTEUIL FC : Equipe qualifié pour la suite de la compétition

CREDIT : ARGENTEUIL FC : 43,50 €

DEBIT : VAUREAL FCM : 53,50 €

INFORMATION TRANSMISE A LA COMMISSION ORGANISATION DES COUPES



RESERVE

ADAMOIS OL

Match n°26513150 du 21/10/2023 U14 D4.E ADAMOIS OL 22 / HERBLAY ES 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ADAMOIS OL (réserve).

Réserve du club ADAMOIS OL confirmée le 22/10/2023

Réserve recevable en la forme, fondée

Reserve du club d'ADAMOIS OL sur la participation des joueurs de l'équipe d'HERBLAY ES 22 alors que l'équipe supérieur ne joue pas ce jour ou le lendemain.

En l'espèce, **les joueurs cité ci-dessous** de l'équipe supérieure du club de HERBLAY ES22 ONT participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain. La rencontre citée ci-dessus,

Match de référence : Match N°25899443 du 14/10/2023 U14D3 HERBLAY ES21 /GONESSE RC22

- RAMOS SA SILVA Hugo licence n° 9602426177
- JORDANO Flavio licence n°2547591067
- SESANGA MBUYI Yan licence n° 960 2681006
- KANTE Ismaila licence n° 9602357761
- GONCALVES Mathias licence n°2548388456
- PASCAL Kylian licence n°2548519843

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U14 D4 d'HERBLAY ES 22 pour la participation au match cité ci-dessus des 4 joueurs ayant aussi participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT: ADAMOIS OL: 43,50 €

DEBIT: HERBLAY ES: 53,50 €

HERBLAY ES 22: 0 BUT: - 1 POINT

ADAMOIS OL: 1 BUT 3 POINTS

ST PRIX ES

Match n°27216241 du 22/10/2023 ANCIENS D4 ST PRIX ES 33 / BELLOY ST MARTIN ASC 32

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX. (Réserve)

Réserve du club ST PRIX ES confirmée le 23/10/2023

Réserve recevable en la forme, fondée

Reserve de ST PRIX sur la participation des joueurs de l'équipe inférieur de BELLOY ST MARTIN ASC 32 alors que l'équipe supérieure ne joue pas ce jour ou le lendemain.

En l'espèce, **les joueurs cité ci-dessous** de l'équipe supérieure du club de BELLOY ST MARTIN ASC 32 ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain. La rencontre citée ci-dessus,

Match de référence : Match n°27340545 du 15/10/2023 CVO ANCIENS BEAUCHAMP AS 31 / BELLOY ST MARTIN ASC 31

- MIVEKANNIN Mickael licence n° 2543658834
- BEN ZROUAL Mehdi licence n°2330017281
-



La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe ANCIENS D4 de BELLOY ST MARTIN pour la participation au match cité ci-dessus 2 joueurs ayant aussi participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT: ST PRIX: 43,50 €

DEBIT: BELLOY ST MARTIN: 53,50 €

BELLOY ST MARTIN: 0 BUT - 1 POINT

ST PRIX: 1 BUT 3 POINT

CORMEILLAIS ACS

Match n°26743897 du 22/10/2023 U18 D3.B CORMEILLAIS ACS 22 / PIERRELAYE FC 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CORMEILLAIS (réserve)

Réserve du club CORMEILLAIS ACS confirmée le 22/10/2023

Réserve recevable en la forme, fondée

Reserve de CORMEILLAIS ACS sur la participation de l'équipe inférieure de PIERRELAYE FC 22 alors que l'équipe supérieur ne joue pas ce jour ou le lendemain.

En l'espèce, les joueurs cité ci-dessous de l'équipe du club de PIERRELAYE FC 22 ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain. La rencontre citée ci-dessus,

Match de référence : Match n°27379379 du 15/10/2023 CVO U18 ENTENTE MMB 21 / PIERRELAYE FC 21

- VALEUS KEVIN licence n° 2548592080
- EL HARAS Hamza licence n°2546657444
- EL GANTOUH Ilyes licence n°2546933354
- SENGISSEN PARDO Aurelien licence n°2547420611
- KAZIB Ilyess licence n°2546670342
- DIOUM Amadou licence n°9603457808
- SANGARE Juvenal licence n°2547467398
- ROZANE NOLAN licence n°2546785803

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe U18 D3.B de PIERRELAYE FC 22 pour la participation au match cité ci-dessus des joueurs ayant aussi participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

CREDIT : CORMEILLAIS ACS : 43,50 €

DEBIT : PIERRELAYE FC : 53,50 €

CORMEILLAIS ACS: 22 3 BUTS 3 POINTS

PIERRELAYE FC22 : 0 BUT -1 POINT



CONVOCATION

VEXIN AS

Match n°26509981 du 22/10/2023 Seniors D3.A BOUFFEMONT ACF / VEXIN AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VEXIN AS (Evocation)

À la suite de l'évocation du club de l'AS VEXIN la commission demande au secrétariat de convoquer pour [le 15 novembre 2023 à 18h00](#), les personnes citées ci-dessous :

Arbitre Officiel du DVOF C. Frederic

Pour le club de BOUFFEMONT ACF

Mr D. Pascal président de BOUFFEMONT ACF ou son représentant

A. Ayoub entraîneur licence 2388074575

G. Enzo arbitre assistant licence 2546637039

D. Mouhamadou capitaine licence 2348044873

E. Kevin joueur licence 2543707886

K. Yann joueur licence 2543594020

Pour le club de l'AS VEXIN

Mr L. Fabien président et entraîneur de l'AS VEXIN

N. Nathan Daniel joueur capitaine 2543649491

MOTIF DE LA CONVOCATION : Suspicion de fraude

DIVERS

CERGY PONTOISE FC

Le club du CERGY PONTOISE FC ayant répondu dans les délais à la demande de la commission à la suite de la réclamation du FC MONTIGNY FC. La commission recrédite 30 € au club de CERGY PONTOISE FC.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Pézière - Sénégal - El Fakri – Cokgul – Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



REPORT DE JOURNEES

Veillez noter les changements suivants :

*Anciens D4 Poule B : La journée du 24/09/2023 est reportée le 29/10/2023

* U18 D1 – U18 D2 : la journée du 01/10/2023 est reportée au 29/10/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 22/10/2023 - 25/11/2023 - 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE DE LA LPIFF

Du 16/10/2023

La Commission décide :

Match n° 26805429 du 17/09/2023 (3ème tour de Coupe de FRANCE)

HERBLAY E.S. 1 / MONTFERMEIL F.C. 1

Une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 d'HERBLAY E.S. à compter du 13 NOVEMBRE 2023, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la Ville d'HERBLAY-SUR-SEINE.

Le club d'HERBLAY ES devra fournir au DVOF pour le 05/11/2023 au plus tard les coordonnées des terrains retenus pour les trois prochains matchs à domicile.

Prochaines dates des matchs : 19/11 - 26/11 - 03/12/2023



COURRIERS DES CLUBS

EZANVILLE ECOUEN US

Courriel du 17/10/2023

Extrait du Règlement Sportif du DVOF

Article 10.2

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F. au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout Club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende dont le montant est précisé à l'Annexe Financière.

La Commission a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site Internet du D.V.O.F. (rubrique « CLUB » - agenda de la semaine) le vendredi à 16H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

DOMONT FC

Courrier du 24/10/2023

Séniors D4 Poule C

Match n° 26532552 du 29/10/2023

DOMONT FC / ECLAIR DE PUISEUX

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire

ROISSY EN France US

Courrier du 17/10/2023

La COC ne peut traiter votre réclamation, car il manque : la catégorie, n° du match, date de la rencontre et match concerné.

CORMEILLAIS ACS

Courrier du 18/10/2023

Le calendrier du championnat est fait par la LPIFF, le DVOF ne peut y déroger. Tous les matchs doivent être joués aux dates et horaires officiels

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCH

+45 ans Poule B

Match n° 26525452 du 01/10/2023

CONFLANS FC 35 / FOSSES FU 35

+45 ans Poule C

Match n° 26560217 du 08/10/2023

FRANCONVILLE FC 35 / ENT ASCM AS 45 35

Séniors D2 Poule B

Match n° 26063064 du 24/09/2023

ERMONT AS 2 / FRANCONVILLE FC 2

Séniors D3 Poule B

Match n° 26475128 du 08/10/2023

St PRIX ES 1 / THILLAY ASM

**Séniors D4 Poule B**

Match n° 26532147 du 24/09/2023
BEAUCHAMP AS 2 / AUVERS ENNERY FC 2

U14 D2 Poule B

Match n° 25894880 du 30/09/2023
FRANCONVILLE FC 22 / CERGY PONTOISE FC 22

U14 D3 Poule A

Match n° 25899440 du 07/10/2023
GONESSE RC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

U14 D4 Poule A

Match n° 25899625 du 14/10/2023
ERMONT AFC 22 / MAGNY CANTON US 21

U14 D4 Poule B

Match n° 25899698 du 23/09/2023
COURDIMANCHE AS 22 / GARGES FCM 22

U14 D4 Poule B

Match n° 25899702 du 30/09/2023
VAUREAL FCM 22 / ASSOA 23

MATCH PERDU PAR PENALITE

Séniors D4 Poule C

Match n° 26532507 du 22/10/2023
MONTMORENCY FC 2 / EZANVILLE ECOUEN US 2

Match perdu par pénalité pour huis clos non respecté

MONTMORENCY FC 2 Amende 50€

MONTMORENCY FC 2	-1pt	0but
EZANVILLE ECOUEN US 2	3pts	0but

REMERCIEMENTS ARBITRE

- GUINI Nouredin
- DUHAMEL Kevin
-

CONFIRMATION DE RESULTAT

Critérium +45 ans Poule C

Match n° 26560223 du 22/10/2023
OSNY FC 35 / CORMEILLAIS ACS 35

OSNY FC 35	3pts	7buts
CORMEILLAIS ACS 21	0pt	2buts

U14 D4 Poule C

Match n° 27141723 du 30/09/2023
COURDIMANCHE AS 21 / FRETTOISE ES 21

COURDIMANCHE AS 21	3pts	6buts
FRETTOISE ES 21	0pt	1but



MATCHES A JOUER LE 29/10/2023

U18 D2 Poule A Match n°25898380 du 29/10/2023 St BRICE FC 22 / HERBLAY ES 21

MATCHES A JOUER LE 12/11/2023

Séniors D2 Poule A Match n°26062876 du 22/10/2023 - PERSAN US 2 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Anciens D2 Poule A Match n°25905652 du 22/10/2022 AUVERS ENNERY 31 / ASC BELLOY SAINT MARTIN 31

U18 D2 Poule A Match n°25898425 du 29/10/2023 VILLIERS LE BEL FC 21 / St BRICE FC 22

U18 D2 Poule A Match n°25898428 du 29/10/2023 HERBLAY ES 21 / VAUREAL FCM 21

U18 D2 Poule B Match n°25898165 du 29/10/2023 ENT. MARLY FONTENAY 21 / FRANCONVILLE FC 21

U18 D1 Match n°25898031 du 01/10/2023 ADAMOIS OL 21 / SOISY AND. MARGENCY 21

U18 D2 Poule A Match n°25898427 du 29/10/2023 OSNY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

U18 D2 Poule A Match n°25898165 du 29/10/2023 ENT MARLY FONTENAY 21 / FRANCONVILLE FC 21

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

EMMB

ANCIENS D4 Poule B

EMMB 34 / VILLIERS LE BEL FC 31

Match n° 27216243 du 22/10/2023

VILLIERS LE BEL FC 31 Amende 30€

EMMB 34 -1pt 0but

VILLIERS LE BEL FC 31 3pts 5buts

2EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

PORTUGAIS PAIX VIVRE

ANCIENS D1 Poule A

PORTUGAIS PAIX VIVRE 31 / SAINT LEU 95 FC 2

Match n° 25905519 du 22/10/2023

SAINT LEU 95 FC 31 -1pt 0but

PORTUGAIS PAIX VIVRE 31 3pts 5buts

2 EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

ARGENTEUIL FC

U18 D2 Poule A

MONTMAGNY FC 21 / ARGENTEUIL FC 22

Match n° 25898379 du 22/10/2023

ARGENTEUIL FC 22 Amende 35€

MONTMAGNY FC 21 3pts 5buts

ARGENTEUIL FC 22 -1pt 0but

**VAUREAL FCM****CDM D2**

VAUREAL FCM 5 / HERBLAY ES 6

Match n° 26411315 du 22/10/2023

VAUREAL FCM 5 **Amende 35€**

HERBLAY ES 6 3pts 5buts

VAUREAL FCM 5 -1pt 0but

NEUVILLE SUR OISE AS**Anciens D2 Poule A**

MARLY LA VILLE ES 31 / NEUVILLE SUR OISE AS 31

Match n° 25905647 du 22/10/2023

NEUVILLE SUR OISE AS 31 **Amende 35€**

MARLY LA VILLE ES 31 3pts 5buts

NEUVILLE SUR OISE AS 31 -1pt 0but

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 16 OCTOBRE 2023

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📌 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

**REPORT DES RENCONTRES U15F ET U18F DU 25/11/23
LES RENCONTRES AURONT LIEUX LE 11/11/23**



COUPES DU VAL D'OISE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023 A 15H**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

***TOUR DE CADRAGE DU 9 DECEMBRE 2023 A 17H**

En préparation du tirage au sort du tour de cadrage, nous invitons les équipes engagées dans le Critérium à 8, désireuses de participer à la Coupe du Val-d'Oise, qui pour rappel se joue à 11, à se faire connaître au plus vite.

COURRIERS

PERSAN US 03

U15F & U18F

Horaires de Persan sur Google forms 16h30 U15F et U18F

A vous de nous indiquer un horaire pour l'ensemble des rencontres ou de changer lors de chaque rencontre le lundi midi précédent la rencontre.

RENCONTRES REPORTEES

21/10/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417743 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – GROSLAY FC 2

Horaire 14h30

10/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417590 – Groupe A

MAGNY US CABNTON 1 – GROSLAY FC 1

02/12/2023

U15F à 8

Rencontre n°27429505

FOSSES FU 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417748 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Horaire 14h30

**15/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CABNTON 1 – ST BRICE FC 1**APPEL A FEUILLES DE MATCHS****U15F à 8****JOUY LE MOUTIER FC**

Match n°27429505 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**BELLOY ST MARTIN ASC**

Match n°27429504 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**CORMEILLAIS ACS**

Match n°27429519 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**ST PRIX ES**

Match n°27429521 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**U15F à 11****ECOQUEN FC 1**

Match n°27429564 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**U18F à 8****ROISSY EN France US 1**

Match n°27430264 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**SENIORS F à 8****ST BRICE FC 1**

Match n°27417590 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**FORFAITS AVISES****PUISEUX LOUVRES 95 FC 1****U15F à 8**

Match n°27429520 du 14/10/23

1^{er} Forfait



FORFAITS NON AVISES

ADAMOIS OL 1

U18F à 8

Match n°27430266 du 14/10/23

1^{er}Forfait

AMENDES

ADAMOIS OL 1

U18F à 8

Match n°27430266 du 14/10/23

1^{er}Forfait – 24€



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 24 OCTOBRE 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📅 Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

REPORT DES RENCONTRES U15F ET U18F DU 25/11/23 LES RENCONTRES AURONT LIEUX LE 11/11/23

COUPES DU VAL D'OISE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023 A 15H**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

***TOUR DE CADRAGE DU 9 DECEMBRE 2023 A 17H**

En préparation du tirage au sort du tour de cadrage, nous invitons les équipes engagées

Dans le Critérium à 8, désireuses de participer à la Coupe du Val-d'Oise, qui pour rappel se

Joue à 11, à se faire connaître au plus vite.



CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs ententes suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdent les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

ADAMOIS OL

- U11F groupe C – Les filles de Entente Beaumont Mours ne peuvent jouer.

HERBLAY ES

- U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer
- U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U15F à 8 - équipe 2 Groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- Séniors F à 8 – Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

COURRIERS

PERSAN US 03

U15F & U18F

Nous vous informons que les horaires enregistrés sont ceux indiqués sur le google form d'inscription. **16h30 pour les U15F et U18F**

A vous de nous indiquer un horaire pour l'ensemble des rencontres ou de changer lors de chaque rencontre le lundi midi précédent la rencontre.

RENCONTRES REPORTEES

10/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417590 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1

02/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417748 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Horaire 14h30

06/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417743 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – GROSLAY FC 2

Horaire 14h30

INVERSION DE RENCONTRE ; La rencontre se jouera à 20h30 au stade Serge Cukier, Chemin des rouillons, à Groslay

**10/11/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417590 – Groupe A

MAGNY US CABNTON 1 – GROSLAY FC 1**15/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1**APPEL A FEUILLES DE MATCHS****U15F à 8****JOUY LE MOUTIER FC**

Match n°27429505 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****CORMEILLAIS ACS**

Match n°27429519 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****ST PRIX ES**

Match n°27429521 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****U15F à 11****ECOQUEN FC 1**

Match n°27429564 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****U18F à 8****ROISSY EN France US 1**

Match n°27430264 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**SENIORS F à 8****BELLOY ST MARTIN ASC 1**

Match n°27417590 du 14/10/23

1^{er} appel le 24/10/23



FORFAITS NON AVISES

PUISEUX LOUVRES 95 FC

U15F

Match n°27429520 du 14/10/23

1^{er} Forfait

FORFAITS NON AVISES

ADAMOIS OL 1

U18F à 8

Match n°27430266 du 14/10/23

1^{er} Forfait

AMENDES

ADAMOIS OL 1

U18F à 8

Match n°27430266 du 14/10/23

1^{er} Forfait – 24€

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

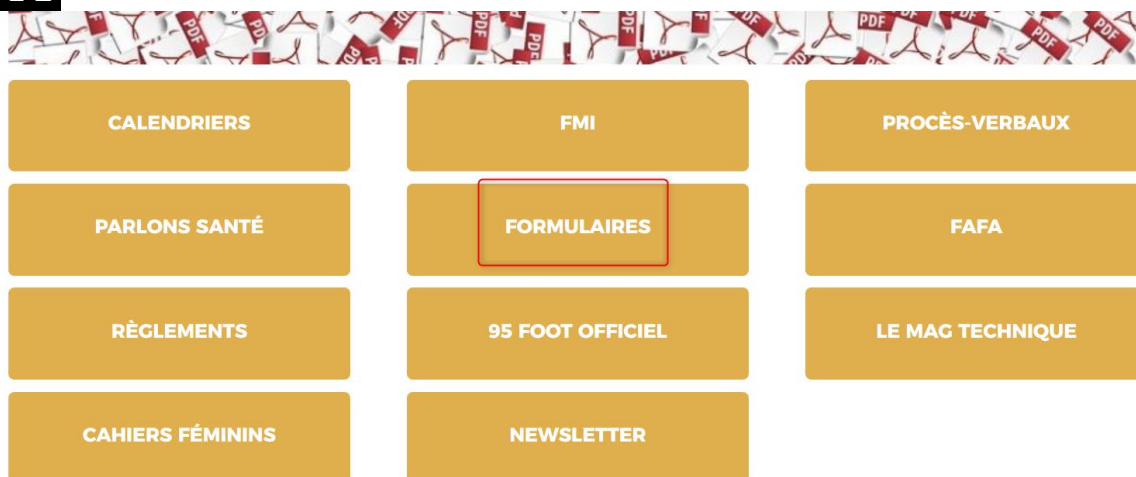
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

COMPÉTITIONS

ETAPE 2



ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation Les règles du jeu de U6 à U13	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U6 / U7
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >		
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille de plateau U8 / U9	Publié le 16-01-2023 Football d'animation Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FÉMININES >		
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FÉMININES Feuille de présence U7 Féminines	Publié le 11-01-2023 FÉMININES Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FÉMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Présents : M. Maillet- M. Lacour- M. Lutz

Absents excusés : M. N'Diaye- Mme Cyprien- M. Moukrim

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – ANCIENS

2eme tour du 12 novembre 2023 à 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	MONTSOULT BAILLET US 1	COURDIMANCHE AS 1
2	VIARMES ASNIERES OL 1	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 1
3	VAUREAL FCM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
A	JOUY LE MOUTIER 1	SARCELLES AAS 1
5	SAINT GRATIEN USC 1	ST LEU 95 FC 1
6	GARGES FCM 1	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1
7	MARLY LA VILLE ES 1	FRANCONVILLE FC 1
8	COSMO TAVERNY 1 ou ERMONT AS 1	ECOUEN FC 1
9	ARGENTEUIL FC 1	MENUCOURT AS 1
10	DEUIL ENGHIEU FC 1	CERGY PORTUGAIS 1
11	ST PRIX ES 1	GROSLAY FC 1
12	FONTENAY EN PARISIS FC 1	ADAMOIS OI 1
13	VEXIN AS 1	PERSAN PORTUGAIS ASC 1
14	PUISEUX LOUVRES 95 1	PORTUGAIS PAIX VIVRE 1
15	SURVILLIERS AVENIR 1	MONTMAGNY FC 1
16	BEAUCHAMPS AS 1	SFC CHAMPAGNE 95 1
17	ST BRICE FC 1	RC ARGENTEUIL 1

Sur décision de la commission le match **MONTMORENCY FC 1 / GAFEPB 1** du 29 octobre 2023 se jouera le 12 novembre 2023 à 9h30

Pour cause de championnat le même jour, le match **FONTENAY EN PARISIS FC 1 / ADAMOIS OI 1** se jouera le 10 décembre 2023 à 9h30



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U16

2eme tour du 12 novembre 2023 à 14H30 – CVO U16

Match	CLUB	CLUB
1	ST PRIX ES 1	GROSLAY FC 1
2	JOUY LE MOUTIER FC 1	GARGES FCM 1
3	ENTENTE MMB 1	ENT MARLY FONTENAY 1
4	VIARMES ASNIERES OI 1	ST LEU 95 FC 1
5	ADAMOIS OI 1	ARGENTEUIL FC 1
6	ROISSY EN FRANCE US 1	OSNY FC 1
7	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1	COURDIMANCHE AS 1
8	DEUIL ENGHEN FC 1	VAUREAL FCM 1
9	MAGNY US CANTON 1	ERAGNY FC 1
10	SFC CHAMPAGNE 95 1	MONTMORENCY FC 1
11	PERSAN US 1	SAINT BRICE FC 1
12	ECOUEEN FC 1	BEZONS USO 1
13	ERMONT AS 1	ENTENTE SSG 1
14	GOUSSAINVILLE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
15	EXEMPT : EZANVILLE ECOUEEN US1	

Pour cause de championnat le même jour, le match SOISY AM FC 1 / COURDIMANCHE AS 1 se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30

Pour cause de championnat le même jour, le match ENTENTE MMB 1 / ENTENTE MARLY FONTENAY 1 se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U18

2eme tour du 12 novembre 2023 à 14h30– CVO U18

Match	CLUB	CLUB
1	GROSLAY FC 1	GONESSE RC 1
2	SAINT PRIX ES 1	ROISSY EN FRANCE US 1
3	COSMO TAVERNY 1	PIERRELAYE FC 1
4	ES HERBLAY 1	ARNOUVILLE FAS 1
5	GAFEPB 1	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1
6	VAUREAL FCM 1	MONTMORENCY FC 1
7	ARGENTEUIL FC 1	CORDIMANCHE AS 1
8	FRANCONVILLE FC 1	MONTMAGNY FC 1
9	ENT BEAUMONT MOURS 1	CORMEILLAIS ACS 1
10	ECOUEN FC 1	GARGES FCM 1
11	BEZONS USO 1	GOUSSAINVILLE FC 1
12	EXEMPT THILLAY VAUD'HERLAND 1	

ACADEMIE FOOT CLUB 1 / ARNOUVILLE AS 1 :

Forfait non avisé de **ACADEMIE FOOT CLUB 1**. Amende 25€

Pour cause de championnat le même jour, le match **GAFEPB 1 / SOISY AM FC 1** se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30

Pour cause de championnat le même jour, le match **VAUREAL FCM 1 / MONTMORENCY FC 1** se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30

Pour cause de championnat le même jour, le match **ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / CORMEILLAIS ACS 1** se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30



COUPE DU COMITE – ANCIENS

Tour de cadrage du 12 novembre 2023 à 9h30 COMITE ANCIENS 2

Match	CLUB	CLUB
1	SAINT PRIX ES 3	GARGES FCM 2
2	GROSLAY FC 2	MENUCOURT AS 2
3	FOSES FU 2	SAINT PRIX ES 2
4	PERSAN PORTUGAIS ASC 2	ERAGNY FC 2

COUPE DU COMITE – U16

Tour de cadrage le 12 novembre à 14H30 – COMITE U16

Match	CLUB	CLUB
1	FRANCONVILLE FC 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
2	GONESSE RC 2 ou PERSAN US 2	BEZONS USO 2
3	BEAUCHAMP AS 2	ERAGNY FC 2
4	ST OUEN L'AUMONE AS 2	ENTENTE SSG 2
5	ECOEN FC 2	ERMONT AS 2
6	ST LEU 95 FC 2	RC ARGENTEUIL 2

COUPE DU COMITE- CREDIT MUTUEL – U14

La rencontre GONESSE RC 3 / MONTMORENCY FC 3 du premier tour se jouera le 4 novembre 2023 à 13 heures
Accord des 2 clubs

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal – M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

BELLOY ASC : Mail du 21 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un plateau le 13 01 24

BEZONS USO : Mail du 20 10 23

Pris note de l'annulation (hors délai) du centre du plateau U8 du 21 10 23

CHAMPAGNE SFC : Mail du 17 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire pour la Coupe du Comité U12 et 1 équipe en Festival Foot U13. La commission ne peut vous donner une réponse favorablement car les inscriptions sont closes.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande concernant vos équipes U6/U7. La commission vous rappelle qu'au-delà de 5 équipes engagées elles sont obligatoirement séparées. Le maximum d'équipes d'un même club présentes sur un plateau U6/U7 ou U8 ou U9 niveau 2 est de 5.

ECOUEEN FC : Mail du 20 10 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à l'ENTENTE MMB du 21 10 23

ERMONT AMS : Mail du 20 10 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à ARGENTEUIL FC du 21 10 23

FRANCONVILLE FC : Mail du 23 10

Pris note de la réception des feuilles de matchs papier des rencontres de critérium U10/U11 contre MONTMAGNY FC du 21 10 23, suite problème FMI

JOUY FC : Mail du 17 10 23

Pris note de la non-transmission de la FMI concernant la rencontre U10 Avenir du 14 10 23 de la part du club de FRANCONVILLE FC

MAGNY FC : Mail du 21 10 23

Pris note des coordonnées de vos éducateurs responsables des équipes U6 à U12

NEUVILLE AS : Mail du 23 10 23

Pris note de votre déplacement à COURDIMANCHE AS pour un centre du plateau U9 du 21 10 23

ROISSY US : Mail du 17 10 23

Pris note de votre demande. Malheureusement la commission vous a interrogé sur le PV du 09 10 et vous demandait une réponse par retour de mail, soit dès parution du PV. Des rencontres ayant déjà eu lieu, il est maintenant trop tard d'intégrer votre équipe. Vous pourrez modifier vos engagements d'équipes pour la 2^{ème} phase

SARCELLES AAS : Mail du 20 10 23

Pris note des coordonnées de vos éducateurs responsables des équipes U10 Avenir – U11 Avenir et U2 Avenir

VILLIERS FC : Mail du 20 10 23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre U12 Avenir du 21 10 23 contre St BRICE FC. La commission attend la demande de report de date de la part du club de St BRICE FC.



CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 20 Janvier 2024

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour seront envoyés par courrier à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 27 Novembre 2023 à 16 Heures dernier délai. Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1 Marly la Ville	Centre 2 Villiers le Bel	Centre 3 Beauchamp	Centre 4 Saint Leu
Menucourt AS 1	Saint Brice FC 3	Puiseux-Louvres FC 1	Adamois OL 3
Adamois OL 2	RC Argenteuil 2	Courdimanche AS 1	Goussainville FC 2
Marly la Ville ES 1	Villiers le Bel FC 4	Beauchamp AS 3	Saint Leu FC 1
Montigny FC 1	Villiers le Bel FC 2	Cergy-Pontoise FC 1	Saint Leu FC 2
Centre 5 Eaubonne	Centre 6 ESSG	Centre 7 Champagne	Centre 8 Ecouen
Eaubonne CSM 2	Entente SSG 3	Garges FCM 1	Ecouen FC 4
Cormeillais ACS 1	Entente SSG 1	Cormeillais ACS 2	Ecouen FC 3
Cosmo Taverny 1	Bezons USO 2	Champagne SFC 1	ES Herblay 1
Franconville FC 3	RC Argenteuil 1	Belloy St Martin ASC 1	Entente MMB 1
Centre 9 Soisy	Centre 10 Fosses	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Deuil-Enghien
Beaumont-Mours ENT 1	Fosses FU 1	Argenteuil FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Fosses FU 2	Persan US 1	Argenteuil FC 4	Deuil-Enghien FC 3
Soisy-A.M FC 2	Eragny FC 3	Arnouville FAS 1	Marly la Ville ES 2
Soisy-A.M FC 4	Courdimanche AS 2	Cergy-Pontoise FC 3	Gonesse RC 3
Centre 13 Sarcelles	Centre 14 Cergy Pontoise	Centre 15 Jouy le Moutier	Centre 16 Saint Prix
Sarcelles AAS 2	Belloy St Martin ASC 2	Jouy le Moutier FC 2	Saint Prix ES 1
Sarcelles AAS 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Saint Ouen AS 3
Bruyères-Bernes USM 2	Groslay FC 1	Eragny FC 1	Ezanville-Ecouen US 1
Beauchamp AS 2	Roissy US 1	Saint Ouen AS 1	Ermont AmS 2
Centre 17 Franconville	Centre 18 Osny	Centre 19 Pontoisienne	Centre 20 Bruyères Bernes
Franconville FC 2	Entente SSG 4	Franconville FC 1	Bruyères-Bernes USM 1
Saint Prix ES 2	Entente SSG 2	Pontoisienne JS 1	Beaumont-Mours ENT 2
Saint Leu FC 4	Osny FC 3	Soisy-A.M FC 3	Vauréal FCM 1
Saint Leu FC 3	Marcouville City CPA 1	Soisy-A.M FC 1	Montigny FC 2
Centre 21 Frettoise	Centre 22 Goussainville	Centre 23 Saint Ouen	Centre 24 Viarmes-Asnières
Villiers le Bel FC 1	Goussainville FC 1	Ecouen FC 1	Sarcelles AAS 3
Villiers le Bel FC 3	Gonesse RC 1	Ecouen FC 2	Sarcelles AAS 4
ES Herblay 2	Beauchamp AS 1	Saint Ouen AS 2	Viarmes-Asnières OL 2
Frettoise ES 1	Survilliers AV 1	Saint Brice FC 1	Champagne SFC 2
Centre 25 Adamois	Centre 26 Eragny	Centre 27 Saint Brice	Centre 28 Gonesse
ES Herblay 3	Osny FC 1	Saint Brice FC 2	Eaubonne CSM 1
Osny FC 2	Eragny FC 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 2
Bezons USO 1	Argenteuil FC 3	Auvers-Ennery FC 1	Deuil-Enghien FC 2
Adamois OL 1	Argenteuil FC 1	Pontoisienne JS 2	Deuil-Enghien FC 4
Centre 29 Garges	Centre 30 Montmorency	Centre 31 Arnouville	Centre 32 Cosmo Taverny
Garges FCM 2	Montmorency FC 2	Jouy le Moutier FC 3	Cosmo Taverny 2
Ermont ACF 1	Jouy le Moutier FC 1	Arnouville FAS 2	Puiseux-Louvres FC 2
Montmagny FC 1	Ermont AmS 1	Viarmes-Asnières OL 1	RC Argenteuil 3
Montmorency FC 1	Entente SSG 5		
Centre 33 Vexin	Centre 34 Roissy	Centre 35 Vémars St Witz	Centre 36 Pierrelaye
Menucourt AS 2	Roissy US 2	Vémars St Witz FC 1	Ermont ACF 2
Vexin AS 1	Entente MMB 2	Bouffémont AC 1	Pierrelaye FC 1
Vauréal FCM 2	Le Thillay ESM 1	Montmagny FC 2	Cosmo Taverny 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 RC Argenteuil	Centre 2 Adamois	Centre 3 Chaumontel -L	Centre 4 Ezanville-Ecouen
RC Argenteuil 3	Adamois OL 1	RC Argenteuil 1	Ezanville-Ecouen US 1
Saint Prix ES 2	Fosses FU 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 1
Montigny FC 1	Vexin AS 1	Entente SSG 4	Entente MMB 1
Franconville FC 3	Ermont AmS 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2
Centre 5 Goussainville	Centre 6 Courdimanche	Centre 7 Entente MMB	Centre 8 Argenteuil FC
Goussainville FC 2	Saint Brice FC 3	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 4
Eragny FC 3	Courdimanche AS 1	Entente MMB 2	Argenteuil FC 1
Fretteuse ES 1	Garges FCM 1	Soisy-A.M FC 2	Puiseux-Louvres FC 1
ES Herblay 3	Saint Ouen AS 3	Deuil-Enghien FC 3	Beauchamp AS 2
Centre 9 Cergy-Pontoise	Centre 10 Sarcelles	Centre 11 Jouy le Moutier	Centre 12 Menucourt
Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Jouy le Moutier FC 3	Mencourt AS 1
Grosly FC 3	Jouy le Moutier FC 2	Beauchamp AS 3	ES Herblay 2
Soisy-A.M FC 3	Sarcelles AAS 3	Gonesse RC 3	Villiers le Bel FC 2
Montmagny FC 1	Sarcelles AAS 1	Montsult-Baillet US 1	Villiers le Bel FC 4
Centre 13 Grosly	Centre 14 Saint Brice	Centre 15 Bezons	Centre 16 Cormeillais
Grosly FC 1	Belloy St Martin ASC 1	Argenteuil FC 2	Ecouen FC 2
Saint Ouen AS 1	Vallée du Sausseron ES 1	Argenteuil FC 3	Ecouen FC 4
Goussainville FC 1	Saint Brice FC 1	Bezons USO 1	Eaubonne CSM 1
Bezons USO 2	Cosmo Taverny 3	Boissy-Chars ENT. 1	Cormeillais ACS 2
Centre 17 Fontenay	Centre 18 Bouffémont	Centre 19 Belloy Saint Martin	Centre 20 Vauréal
Pierrelaye FC 1	Osny FC 1	Grosly FC 2	Pontoisienne JS 2
Saint Brice FC 2	Eragny FC 1	Belloy St Martin ASC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Fontenay en Paris FC 1	Cormeillais ACS 1	Pontoisienne JS 1	Jouy le Moutier FC 1
Vémars St Witz FC 1	Bouffémont AC 1	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 1
Centre 21 Magny	Centre 22 Saint Leu	Centre 23 ESSG	Centre 24 Montsult Baillet
Beauchamp AS 1	Gonesse RC 2	Magny en Vexin FC 2	Bonneuil ASC 1
Vallée du Sausseron ES 2	Saint Leu FC 2	Montmorency FC 1	Osny FC 3
Franconville FC 2	Champagne SFC 1	Entente SSG 2	Montsult-Baillet US 2
Magny en Vexin FC 1	Osny FC 2	Entente SSG 3	Deuil-Enghien FC 2
Centre 25 Montigny	Centre 26 Le Thillay	Centre 27 Eragny	Centre 28 Garges
Cosmo Taverny 2	Deuil-Enghien FC 1	Vauréal FCM 2	Franconville FC 1
Montigny FC 2	Soisy-A.M FC 1	Eragny FC 2	Cergy-Pontoise FC 1
Saint Prix ES 1	Le Thillay ESM 1	Arnouville FAS 1	Garges FCM 2
Champagne SFC 2	Montmorency FC 2	Cosmo Taverny 1	Adamois OL 2
Centre 29 Domont	Centre 30 Ermont AMS	Centre 31 Auvers-Ennery	Centre 32 Herblay
Viarmes-Asnières OL 2	Saint Ouen AS 2	Ecouen FC 3	Auvers-Ennery FC 1
Domont FC 1	Marly la Ville ES 1	Ecouen FC 1	Fosses FU 1
Sarcelles AAS 4	Ermont AmS 2	Auvers-Ennery FC 2	ES Herblay 1
Sarcelles AAS 2	Ermont ACF 2	Entente SSG 5	Arnouville FAS 2
Centre 33 Montmagny	Centre 34 Ermont ACF	Centre 35 Persan	Centre 36 Beaumont-Mours
Villiers le Bel FC 3	Survilliers AV 1	RC Argenteuil 2	Viarmes-Asnières OL 1
Villiers le Bel FC 1	Ermont ACF 1	Marly la Ville ES 2	Gafep 1
Montmagny FC 2	Cergy-Pontoise FC 3	Persan US 1	Beaumont-Mours ENT 1
Courdimanche AS 2	Roissy US 1	Saint Leu FC 3	Saint Leu FC 1



MATCHS REMIS AU 13 JANVIER 2024

CRITERIUM U10/U11

MENUCOURT AS / ST OUEN AS : Matches n° 27368931 – 27369137 & 27369169

CRITERIUM U12/U13

ENTENTE BEAUMONT MOURS / MONTSOULT BAILLET US : Matches n° 27291604 & 27291493

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12 & U13 AVENIR

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27084403 du 30 09 23 – critérium U12 Avenir contre HERBLAY ES 2

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27084573 du 07 10 23 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE SSG 2

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27084399 du 21 10 23 – critérium U12 Avenir contre ST BRICE FC 2

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27084400 du 21 10 23 – critérium U12 Avenir contre GONESSE RC 2

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27065441 du 07 10 23 – critérium U13 Avenir contre GONESSE RC 1

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27082777 & n° 27086027 du 14 10 23 – critérium U10 & U11 Avenir contre ENTENTE SSG 1 & 2

VILLIERS FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27100146 du 07 10 23 – critérium U11 Avenir contre CERGY PONTOISE FC 1

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match n° 27086024 du 07 10 23 – critérium U11 Avenir contre GARGES FCM 1

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27082778 du 14 10 23 – critérium U10 Avenir contre BEZONS USO 2

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27082822 du 14 10 23 – critérium U10 Avenir contre JOUY FC 2

CRITERIUM U10/U11

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de match n° 27367670 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre MAGNY US 3

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369266 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 7

MONTMAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369306 & n° 27369351 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369507 – n° 27369559 – n° 27269630 & n° 27269694 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4



ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369695 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 4

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369486 du 21 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 4

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369487 du 21 10 23 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 4

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369538 – n° 27369590 – n° 27269661 & n° 27269725 du 21 10 23
critérium U10/U11 contre FOSSES US 1 – 2 – 3 & 4

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27372030 & n° 27367664 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre
PIERRELEAYE FC 1 & 2

MARCOUVILLE CITY CP : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27372032 & n° 27367665 du 07 10 23 – critérium U10/U11
contre VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2

VERMARS ST WITZ FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27374274 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS
7

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27368928 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre VEXIN AS 1

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369167 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre BRUEYRES BERNES
USM 3

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369202 – n° 27369230 & n° 27369263 du 07 10 23 – critérium
U10/U11 contre HERBLAY ES 7– 8 & 9

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369688 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 10

ERMONT ACF : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27369504 & n° 27369556 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre
FOSSES UF 1 & 2

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27368749 – 27369784 - 27369817 & n° 273780428 du 07 10 23 –
critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 - 4 - 5 & 6

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27369818 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 3

CRITERIUM U12/U13

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291693 & n° 27291828 du 30 09 23 – critérium U12/U13
contre ERMONT AMS 3 & 4

MARCOUVILLE CITY CP : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291695 & n° 27291830 du 30 09 23 – critérium U12/U13
contre SARCELLES AAS 2 & 3

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291873 & n° 27291918 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre
ERAGNY FC 3 & 4

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291494 & n° 27291605 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre
JOUY FC 5 & 6

PARMAIN AC : 1^{er} appel de feuille de match n° 27287779 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre FRETTOIE ES 1



COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 27291452 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 1

ERMONT AMS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291653 & n° 27291788 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27297286 – n° 27292997 & n° 27292035 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre ST OUEN AS 3 - 4 & 5

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match n° 27292036 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre EAUBONNE CSM 3

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27296481 – n° 27296509 – n° 27296567 & n° 27296595 du 07 10 23 critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 3 – 4 – 5 & 6

MONTMAGNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27296624 & n° 27296683 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MONTIGNY FC 1 & 2

DEUIL ENGHEN FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291925 – n° 27291953 & n° 27291982 du 14 10 23 - critérium U12/U13 contre BOUFFEMONT ACF 1 – 2 & 3

ST PRIX ES : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291927 – n° 27291955 & n° 27291984 du 14 10 23 - critérium U12/U13 contre HERBLAY ES 5 – 6 & 7

BONNEUIL 95 ACS : 1^{er} appel de feuille de match n° 27287777 du 21 10 23 – critérium U12/U13 contre VEMARS ST WITZ FC 1

MARCOUVILLE CITY CP : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 27291686 & n° 27291821 du 21 10 23 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

AMENDES

ECOUEEN FC : Absence non excusée (hors délai) du club sur centre du plateau à l'ENTENTE MMB du 21 10 23
Amende : 50€

ERMONT AMS : Absence non excusée (hors délai) du club sur centre du plateau à ARGENTEUIL FC
Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Non organisation du centre du plateau U9 niveau 2 du 21 10 23
Amende : 100€

BEZONS USO : Non organisation du centre du plateau U8 niveau 2 du 21 10 23
Amende : 100€

MONTMAGNY FC : Licences manquantes sur feuille de match n° 27369380 – série 4 poule B du 21 10 23
Amende : 8 x 10€ = 80€

MONTMAGNY FC : Licences manquantes sur feuille de match n° 27369335 – série 4 poule A du 21 10 23
Amende : 8 x 10€ = 80€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre n° 27291651 - critérium U12/U13 du 07 10 23 contre FOSSES UF 3
Amende : 15€



DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 & 3 sur rencontres n° 27291925 – 27291953 & 27291981 - critérium U12/U13 du 14 10 23 contre BOUFFEMONT ACS 1 – 2 & 3

Amende : 15€ x 3 = 45€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 4 – 5 & 6 sur rencontres n° 27296512 – 27296570 & 27296598 - critérium U12/U13 du 14 10 23 contre GOUSSAINVILLE FC 2 - 3 & 4

Amende : 15€ x 3 = 45€

VILLIERS FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur rencontres n° 27296713 & 27296741 - critérium U12/U13 du 14 10 23 contre MONTIGNY FC 3 & 4

Amende : 15€ x 2 = 30€

EAUBONNE CSM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 - 3 & 4 sur rencontres n° 27369535 – 27369587 - 27369658 & 27369622 - critérium U10/U11 du 21 10 23 contre CERGY PONTOISE FC 7 – 8 – 9 & 10

Amende : 15€ x 4 = 60€

ERMONT ACF : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur rencontre n° 27369662 - critérium U10/U11 du 21 10 23 contre PUISEUX LOUVRES FC 2

Amende : 15€

JOUY FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur rencontres n° 27291489 & 27291600 - critérium U10/U11 du 21 10 23 contre MONTIGNY FC 3 & 4

Amende : 15€ x 2 = 30€

Prochaine Réunion LUNDI 6 NOVEMBRE 2023



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 17 octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F, festifoot U13F...

Les inscriptions dans FAL étant closes, vous pouvez vous inscrire par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure



Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

Rappel : vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS DES CLUBS

CERGY PONTOISE FC

Mail du 12/10/23

U11F

Les calendriers étant édités et complet nous ne pouvons pas prendre en compte l'engagement de votre équipe 3 en U11F pour la phase 1.

Nous retenons votre inscription pour la phase 2

U13F Avenir : nous ne gérons pas les inscriptions de ce groupe mais seulement les rencontres.

Faire une demande au DVOF technique, il y a un cahier des charges à remplir, qui sera validé par le comité directeur du DVOF.

GONESSE RC

U9F

L'inscription de votre équipe U9F est prise en compte.

Le prochain plateau se déroulera le 25/11/2023

SARCELLES AAS

U9F

Votre demande d'inscription pour FAL n'est pas suffisamment renseignée pour être prise en compte.

Le prochain plateau se déroulera le 25/11/2023

RENCONTRES REPORTEES

21 OCTOBRE 2023

U13F

Groupe B

Match 27429687

Adamois O 1 / St Prix ES 1

11 NOVEMBRE 2023

U11F

Groupe A

Match 27428402

Taverny COSMO 1 / Sarcelles AAS 1

U11F

Groupe D

Match 27428768

Taverny COSMO 1 / Persan US 03 1



MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

U11F

Groupe A

Match 27428402 du 14/10/23

COSMO TAVERNY 1 / SARCELLES AAS 1

Cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00

U11F

Groupe D

Match 27428768 du 14/10/23

COSMO TAVERNY 2 / PERSAN US 03 1

Cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

ST BRICE FC 1

U11F groupe A

Match 27428400 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

ERMONT AMS 1

U11F groupe A

Match 27428401 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

CERGY PONTOISE FC 1

U11F groupe B

Match 27428618 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

FOSES FU 1

U11F groupe C

Match 27428688 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

FRANCONVILLE FC 1

U11F groupe C

Match 27428689 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

BELLOY St MARTIN ASC 1

U11F groupe C

Match 27428690 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

CERGY PONTOISE FC 2

U11F groupe D

Match 27428766 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

**GARGES FCM 1**

U13F Avenir

Match 27429618 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

ST BRICE FC 1

U13F Avenir

Match 27429620 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

ST BRICE FC 1

U13F Avenir

Match 27429620 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

CERGY PONTOISE FC 1

U13F groupe A

Match 27428672 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

PERSAN US 03 1

U13F groupe B

Match 27428688 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

BEZONS USO 1

U13F groupe B

Match 27428689 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

FORFAITS

BEZONS USO 1

Feuille de match

U11F – Groupe D

Match 27428767 du 14/10/23

1^{er} Forfait Bezons USO 1

AMENDES

BEZONS USO 1

U11F – Groupe D

Match 27428767 du 14/10/23

Forfait, Amende 15€

PERSAN US 03

U13F – groupe B

Match 27429688

Feuille de match irrégulière ; manque n° de match et catégorie : Amende 10€



DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	14 OCTOBRE 2023
PLATEAU 2 :	25 NOVEMBRE 2023
PLATEAU 3 :	09 DECEMBRE 2023
PLATEAU 4 :	13 JANVIER 2024
PLATEAU 5 :	27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 :	02 MARS 2024
PLATEAU 7 :	23 MARS 2024
PLATEAU 8 :	04 MAI 2024
PLATEAU 9 :	25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans
FAL pourront participés**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge,
amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle
devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent
un plateau.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4		4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
		10	Gonesse RC

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



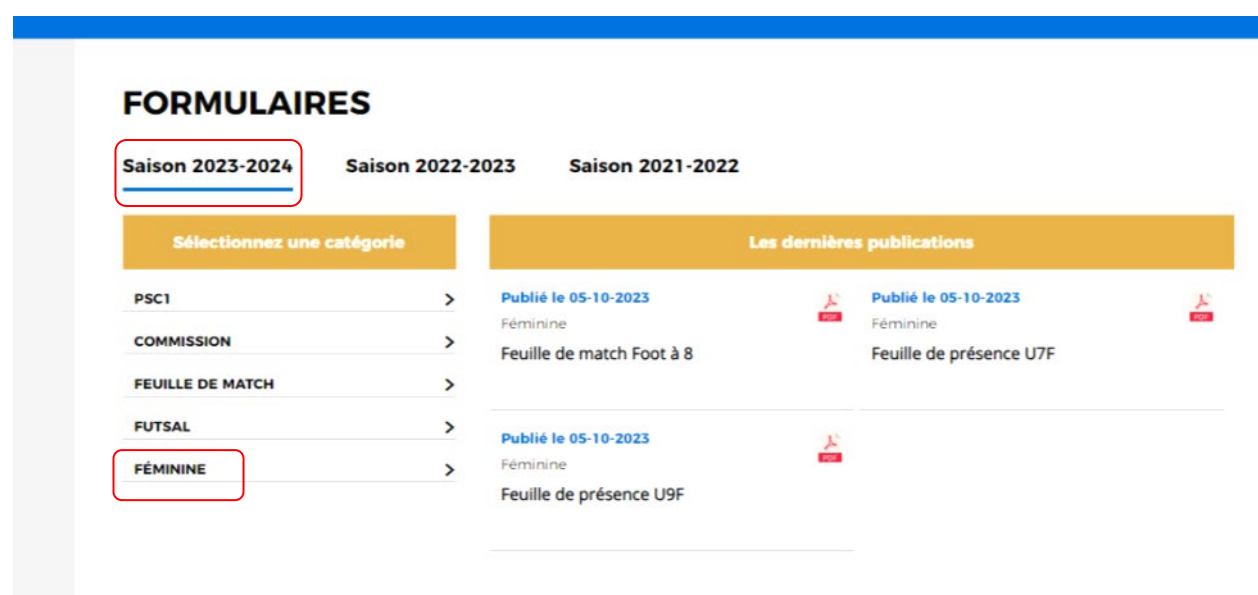
FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2



ETAPE 3





COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 24 octobre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F, festifoot U13F...

Les inscriptions dans FAL étant closes, vous pouvez vous inscrire par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure



Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

Rappel : vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS DES CLUBS

ST LEU 95 FC

Mail du 18/10/23

Les calendriers étant édités et complets nous ne pouvons pas prendre en compte l'engagement de votre équipe U11F pour la phase 1.

Vous êtes en position 3 en cas de désengagement d'une équipe.

Nous retenons votre inscription pour la phase 2

INSCRIPTIONS DES CLUBS INCOMPLETES

SARCELLES AAS

Mail du 13/10/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL

Le prochain plateau se déroulera le 25/11/2023

FRANCONVILLE FC

Mail du 09/10/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL.

Votre première participation : le 25 novembre 2023.

RENCONTRES REPORTEES

11 NOVEMBRE 2023

U11F

Groupe A

Match 27428402

Taverny COSMO 1 / Sarcelles AAS 1

U11F

Groupe D

Match 27428768

Taverny COSMO 1 / Persan US 03 1

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

U11F

Groupe A

Match 27428402 du 14/10/23

Taverny COSMO 1 / Sarcelles AAS 1: cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00



U11F

Groupe D

Match 27428768 du 14/10/23

Taverny COSMO 1 / Persan US 03 1 : cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U11F

ERMONT AMS 1

U11F groupe A

Match 27428401 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

2^{ème} appel le 24/10/23

FOSSES FU 1

U11F groupe C

Match 27428688 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

2^{ème} appel le 24/10/23

ST PRIX ES 1

U11F groupe D

Match 27428786 du 21/10/23

1er appel le 24/10/23

CERGY PONTOISE FC 2

U11F groupe D

Match 27428788 du 21/10/23

1er appel le 24/10/23

U13F

BEZONS USO 1

U13F groupe B

Match 27428689 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

2^{ème} appel le 24/10/23

ST PRIX

U13F Groupe B

Match 27429687

St Prix ES 1 / Adamois O 1

1er appel le 24/10/23

FORFAITS NON AVISE

BEZONS USO 1

U11F groupe B

Match 27428786 du 21/10/23

2^{ème} Forfait



AMENDES

BEZONS USO 1

U11F groupe B

Match 27428786 du 21/10/23

2ème Forfait 25€

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)
PLATEAU 2 :	25 NOVEMBRE 2023
PLATEAU 3 :	09 DECEMBRE 2023
PLATEAU 4 :	13 JANVIER 2024
PLATEAU 5 :	27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 :	02 MARS 2024
PLATEAU 7 :	23 MARS 2024
PLATEAU 8 :	04 MAI 2024
PLATEAU 9 :	25 mai 2024

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans
FAL pourront participer**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge,
amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle
devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent
un plateau.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4		4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2





ETAPE 3

FORMULAIRES

Saison 2023-2024

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie

PSC1 >

COMMISSION >

FEUILLE DE MATCH >

FUTSAL >

FÉMININE >

Les dernières publications

Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de match Foot à 8



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U7F



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U9F





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 23 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Renault (Cda)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

**RAPPEL****FEUILLE DE MATCH (FMI)**

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

INFORMATION

Suite aux problèmes rencontrés par certains clubs et arbitres pour trouver le Gymnase de la Plaine à Cergy.

Veillez trouver ci-dessous l'adresse et le moyen d'accès au gymnase :

Gymnase de la Plaine – (Gymnase du Collège Caroline Aigle)

Rue des champs à Cergy

Accès par le Bd d'Osny et la D14 (derrière le Stade Salif Keita)

COURRIERS CLUBS

Entente MMB : Mail du 13-10-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 26571902 contre Sannois Fce 2 le 17-11-23.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Arnouville Usc : Mail du 14-10-23

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 28-10 contre Osny United.

La commission vous demande de proposer une date en accord avec le club d'Osny United si possible sur Footclubs.

Avicenne Asc : Mail du 18-10-23

Réception feuille de match papier de la rencontre U16 du samedi 14-10 contre Cfj Persanaise.

Montigny Lvdb : Mail du 18-10-23

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre du 21-10-23 contre Bezons Futsal Club.

Accord de la commission.

Sannois Fce : Mail du 18-10-23

Pris note du Forfait non avisé de votre équipe 2 pour la rencontre n° 26571857 du 30-09-23 contre St Brice Fc.

My Sarcelles Futsal : Mail du 18-10-23

Pris note du score de la rencontre n° 26601979 du 14-10-23 contre Goussainville Fc 2.

Osny United : Mail du 18-10-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre du 28-10 contre Arnouville Usc

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Deuil-Enghien Fc : Mail du 19-10-23

Pris note de la fermeture du gymnase de La Coussaye pendant les vacances scolaires (attestation de la mairie jointe).

Deuil-Enghien Fc : Mail du 19-10-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 26602020 contre Bezons Futsal Club le 04-12-23.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Vémars St Witz : Mail du 19-10-23

Pris note du problème de tablette pour la rencontre de critérium U16 du 14-10 à Garges Djibson.

Pris note du score de la rencontre.

**Foot Indoor Loisir** : Mail du 20-10-23

Pris note de la fermeture du Gymnase Angélo Parisis le samedi 11-11-23, jour férié (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre U16 contre Sportifs de Garges au samedi 25-11-23.

La commission reporte la rencontre Senior D2 contre Deuil-Enghien FC au samedi 17-02-24 suite au tirage de la CVO Futsal.

Garges Djibson Asc : Mail du 20-10-23

Réception de la convention de la mairie de Garges spécifiant la mise à disposition du Gymnase Allende Néruda uniquement les semaines impaires.

La commission reporte les rencontres U14 contre Avicenne Asc et Marcouville City Cpa à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 20-10-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre U14 contre Garges Djibson Asc.

Bezons Futsal Club : Mails du 20-10-23**1^{er} Mail** :

Pris note de votre incompréhension concernant la rencontre du 21-10-23 contre Montigny Lvdb déplacée à 19H15, sans demande par mail effectuée auprès de votre club et sans votre accord.

Pris note que vous craignez que le club de Montigny fasse jouer des joueurs de l'équipe 1 en équipe 2 pour cette rencontre.

La commission vous rappelle que dans la dernière division de district si un club engage 2 équipes qui évoluent dans 2 groupes différents, il n'y a pas une équipe supérieure ou inférieure à l'autre : **Article 14-12-4 des RS du DVOF**.

2^{ème} Mail :

Pris note de votre demande de report exceptionnel de la rencontre du 21-10-23 contre Montigny Lvdb suite à la modification d'horaire tardive effectuée sans votre accord.

La commission décide de reporter exceptionnellement la rencontre à une date ultérieure.

Montigny Lvdb : Mail du 20-10-23

Pris note de votre interrogation concernant le report de la rencontre contre Bezons Futsal Club.

La commission a pris la décision de reporter la rencontre suite à votre demande de modification d'horaire sans l'accord du club adverse.

Cfj Persanaise : Mail du 21-10-23

Pris note du problème de tablette pour la rencontre de critérium U16 du 21-10 contre Cergy-Pontoise Fc.

La commission attend la feuille de match papier.

Combo Futsal : Mail du 23-10-23

Pris note de l'adresse du gymnase et de l'horaire des rencontres pour vos équipes U12 – U14 & U16.

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26571857 : Sannois Fce 2 / St Brice Fc 1 du 30-09-23

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de Sannois Fce 2

Sannois Fce 2 : 1^{er} forfait non avisé

Sannois Fce 2 : **0 But -1 Point**

St Brice Fc 1 : **5 Buts 3 Points**

Sannois Fce : **amende 35€**



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D1

Match n° 26509807 : Sannois Fce 1 / Attainville Futsal C2 du 14-10-23

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389957 : Cfj Persanaise 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 21-10-23

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391070 : Marcouville City Cpa 21 / Asf Argenteuil 22 du 22-10-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U16

Match n° 27390145 : Asf Argenteuil 22 / Sportifs de Garges 21 du 15-10-23

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391068 : Avicenne Asc 21 / Marcouville City Cpa 21 du 07-10-23

CRITÉRIUM U12

Match n° 27418641 : Asf Argenteuil 22 / Sportifs de Garges 22 du 15-10-23

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509847: Osny United 1 / Arnouville Usc 1 : **le Samedi 02-12-23 à 18H00**

SENIOR D2

Match n° 26571902 : Entente MMB 1 / Sannois Fce 2 : **le vendredi 17-11-23 à 20H30**

Match n° 26602020 : Deuil-Engbien Fc 1 / Bezons Futsal C 1 : **le lundi 04-12-23 à 20H30**

Match n° 26601965 : Deuil-Engbien Fc 1 / Afs Vauréal 2 : **le lundi 11-12-23 à 20H30**

Match n° 26601967 : Montigny Lvdb 2 / Bezons Futsal C 1 : **le samedi 18-11-23 à 17H15**

Match n° 26601983 : Foot Indoor Loisir 1 / Deuil-Engbien Fc 1 : **le samedi 17-02-24 à 12H30**



CRITÉRIUM U16

Match n° 27390155 : Foot Indoor Loisir 21 / Sportifs de Garges 21 : **le samedi 25-11-23 à 11H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391071 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 : **le dimanche 26-11-23 à 12H30**

Match n° 27391076 : Garges Djibson Asc 21 / Marcouville City Cpa 21 : **le dimanche 10-12-23 à 12H30**

CRITÉRIUMS JEUNES

Suite à un nombre de licences suffisant pour les catégories U14 et U16, la commission décide l'intégration des équipes ci-dessous :

Critérium U14 Groupe A :

Combo Futsal 21 en n° 6 – Gymnase St Exupéry, 2 allée Bossuet à Sarcelles – **Le samedi à 11H00**

Critérium U16 Groupe A :

Combo Futsal 21 en n° 2 – Gymnase St Exupéry 2 allée Bossuet à Sarcelles – **Le samedi à 15H00**

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1^{er} TOUR

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine 46 du 13-11 au 19-11-23

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	RESULTAT	CLUB	N° REF	DATE
1		SAINT BRICE FC 1	15		OSNY UNITED 1	2	Sam 18-11-23 à 20H30
2		FOOT INDOOR LOISIR 1	11		ARNOUVILLE USC 1	5	Sam 18-11-23 à 12H30
3		MY SARCELLES FUTSAL 1	14		PERSANAISE CFJ 1	3	Lun 13-11-23 à 21H30
4		DEUIL-ENGHIEU FC 1	8		MONTIGNY LVBD 1	13	lun 13-11-23 à 20H30
5		GONESSE RC 1	12		BEZONS FUTSAL CLUB 1	6	Mar 14-11-23 à 20H45
6		CERGY-PONTOISE FC 1	7		ENTENTE MMB 1	9	Lun 13-11-23 à 20H00
7		SANNOIS FCE 1	4		FUTSAL CLUB VLB 1	10	Sam 18-11-23 à 18H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Attainville Futsal C – Avicenne Asc – Eaubonne Csm – RC Argenteuil – Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :



Afs Vauréal - Asf Argenteuil – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC – Marcouville City Cpa 2 - Montmagny Asfs –
Montmorency Futsal – Parmain Futsal As

Equipe exemptée du tirage : Combo Futsal

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié ou durant les vacances scolaires de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.

Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié ou durant les vacances scolaires, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°2 - Week-end des 11 et 12 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Novembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	11	Cfj Persanaise 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP (1-2&3)
Journée N°3 - Week-end des 25 et 26 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Novembre 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	11	Marcouville City (1-2&3) AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Cfj Persanaise
Journée N°4 - Week-end des 09 et 10 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 10 Décembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	11	AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1-2&3) Cfj Persanaise



PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°2 - Week-end des 18 et 19 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 18 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal C 3 Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj 3
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Attainville Futsal (1&2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1
Plateau N°3 - Week-end des 02 et 03 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 3 Asf Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2) Marcouville City CP 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Cfj Persanaise 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Plateau N°4 - Week-end des 16 et 17 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 16 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 10h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal (1&2) Avicenne Asc (1&2) Marcouville City CP 2
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (2&3) Attainville Futsal 3 Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	7	Asf Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise 1 Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)



1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 15-10-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 15-10-23.
La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U7 du 22-10-23

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U7 du 22-10-23.
La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Prochaine réunion
Lundi 13 novembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - FMI

La commission vous recevra pour une formation FMI
Le vendredi 17 novembre 2023 de 19h00 à 21h00 au DVOF.

FORMATION - PFFD

La commission vous recevra pour une formation " LE CADRE ASSOCIATIF"
Le samedi 18 novembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

[Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.](#)

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

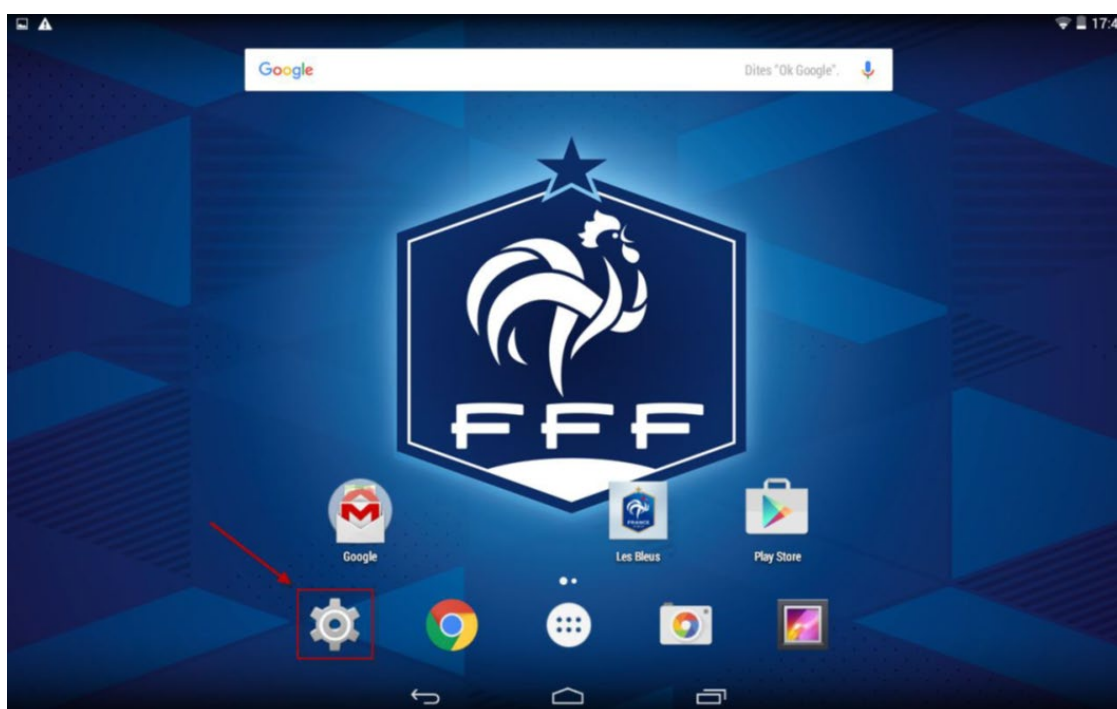
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

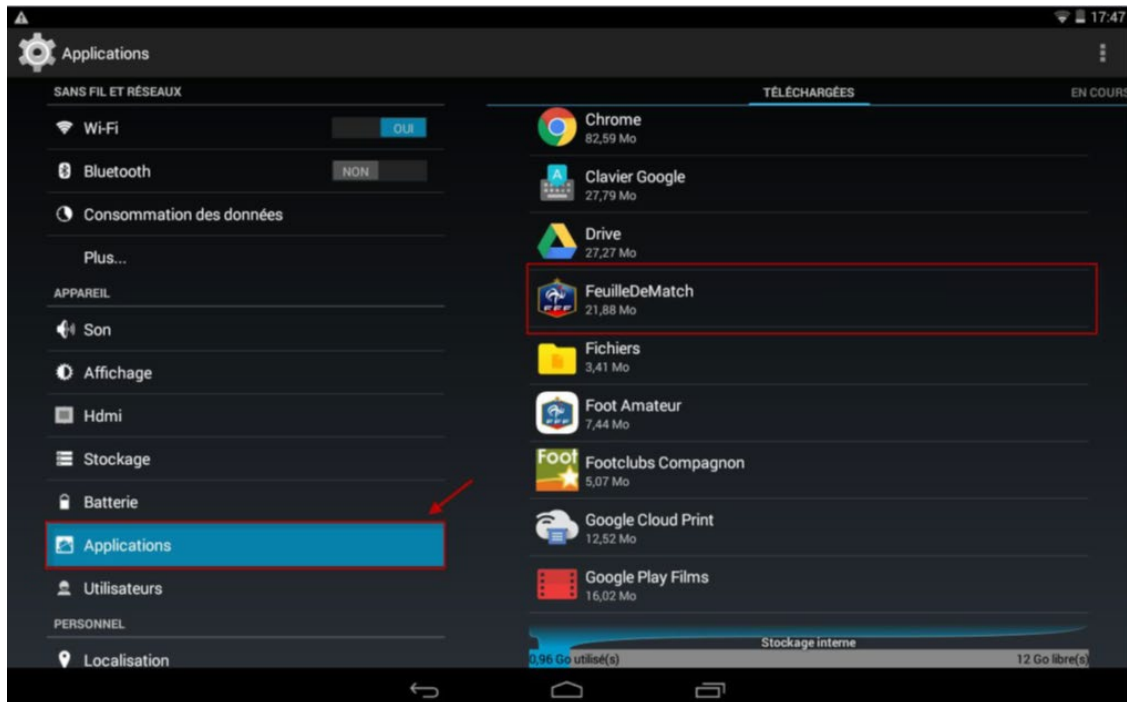
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

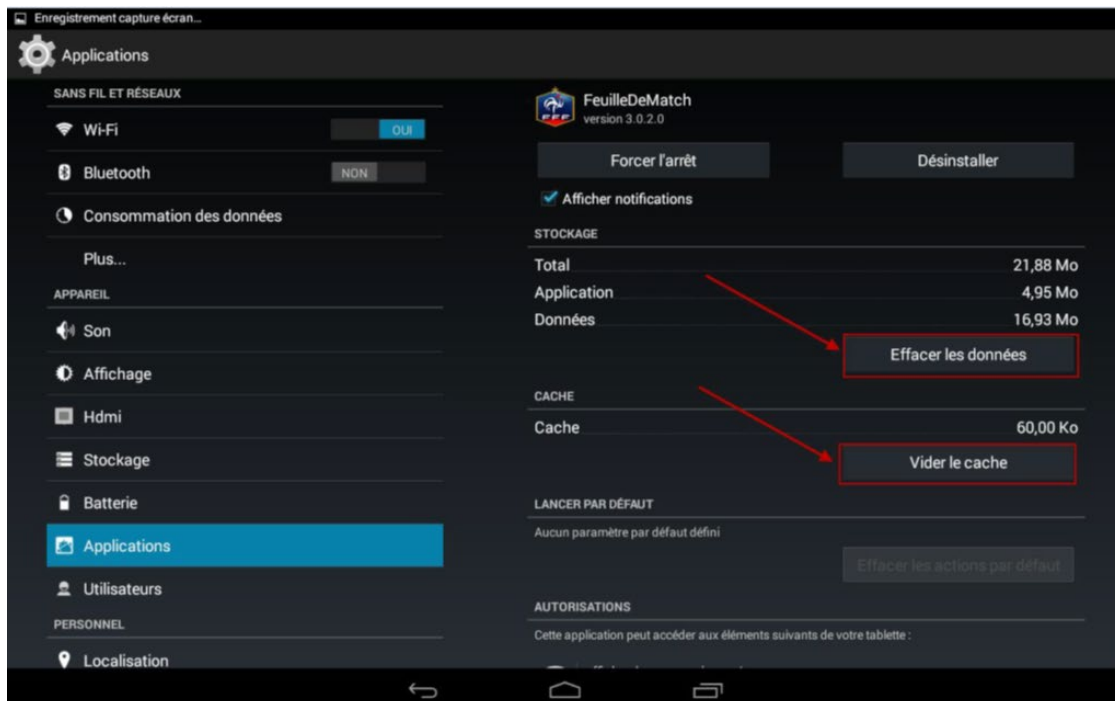
 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



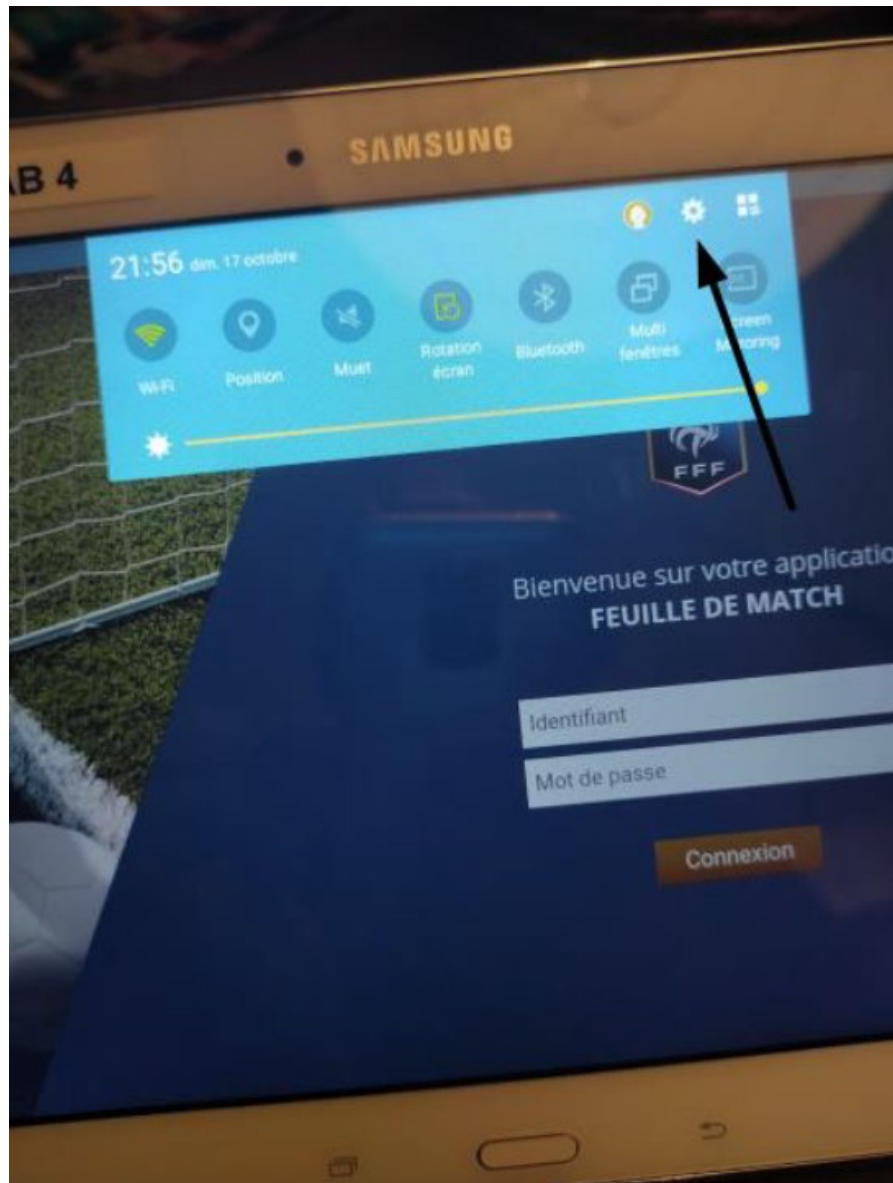
☐ Effacer les données et vider le cache



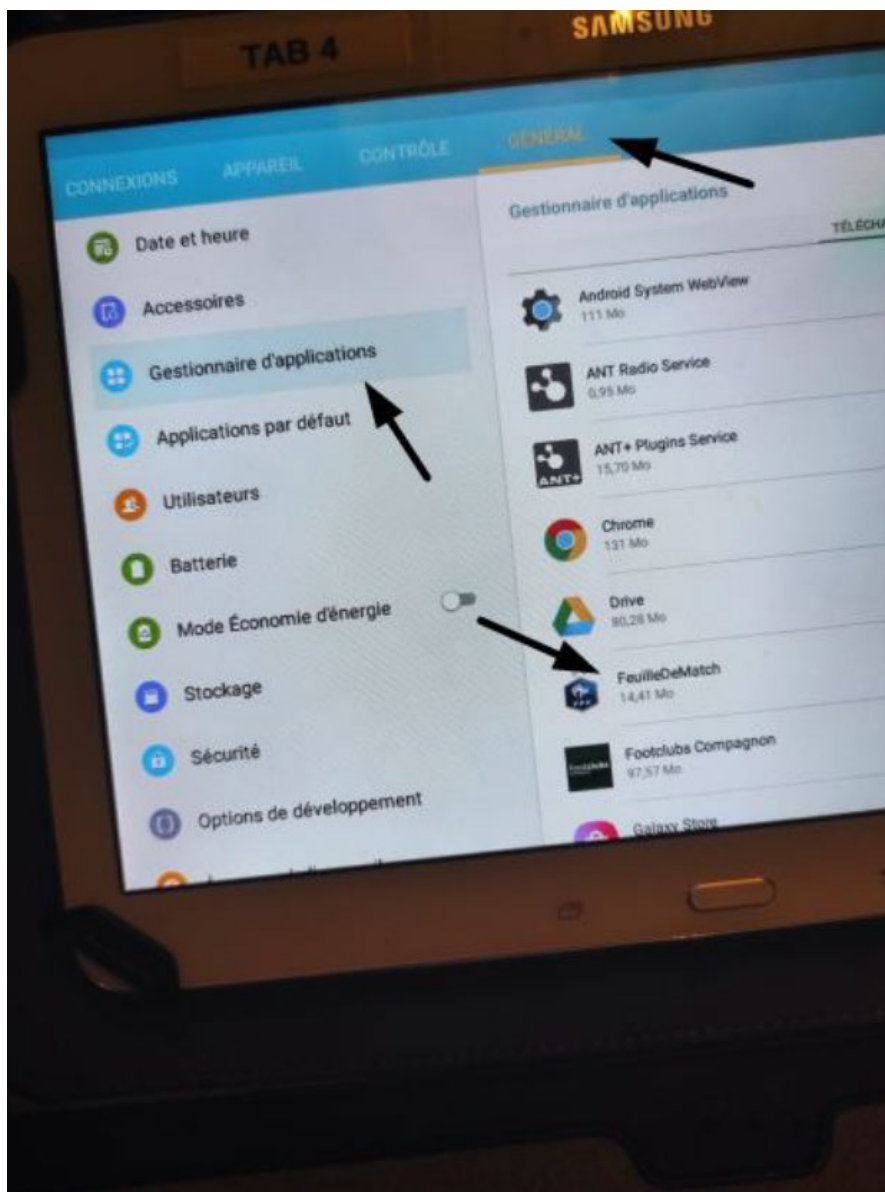
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

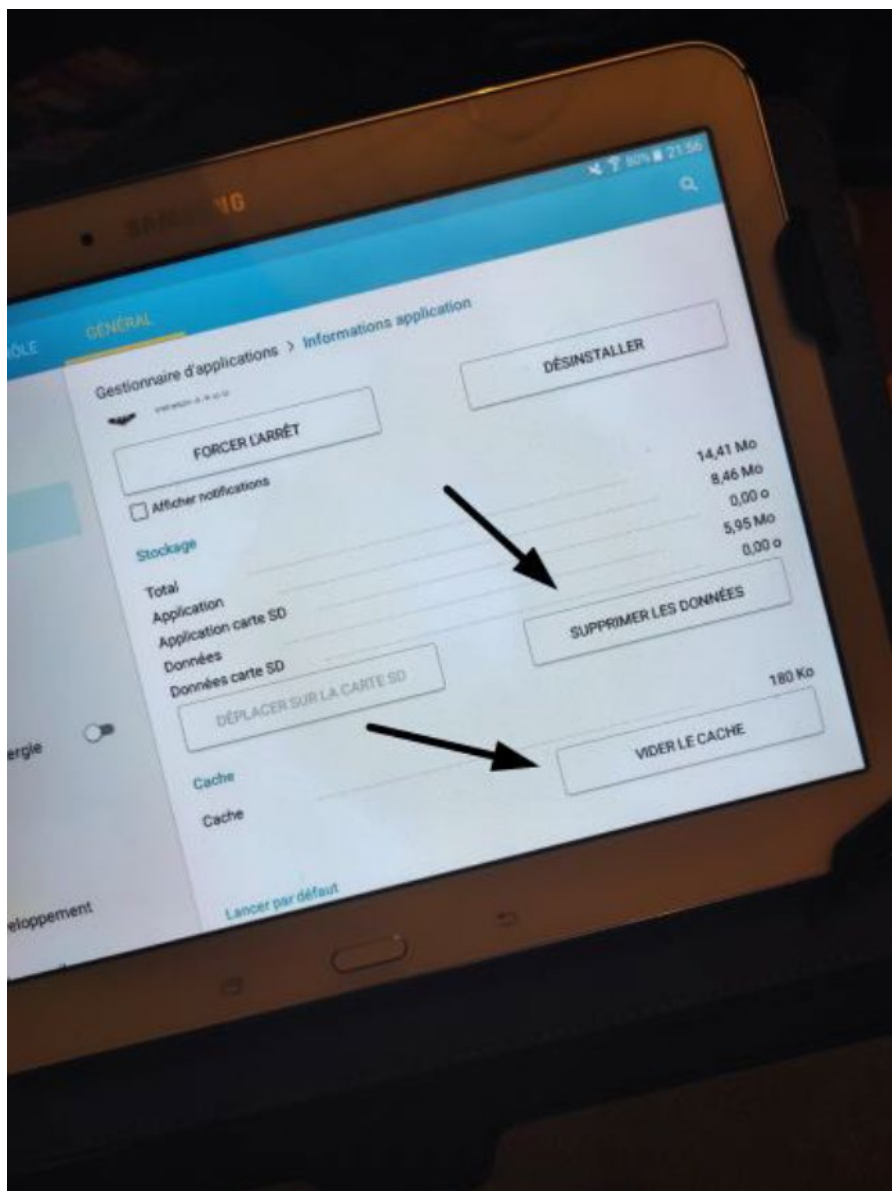
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



ANNEXE DVOF

REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF

PREAMBULE

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire.

Pour toutes les compétitions féminines ou masculines hormis les catégories U6, U7, U8 et U9, les coupes et challenges du Foot Animation

La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant.

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, de l'application dédiée qui contient toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par connexion entre la tablette et les serveurs fédéraux. (WIFI connecté)

REGLES D'UTILISATION

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I.

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation. La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

ALERTE INFORMATIQUE

Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la F.M.I. est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la F.M.I. n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.

FORMALITES D'AVANT-MATCH

A l'occasion de ces rencontres, le club identifié comme recevant doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir une sanction allant jusqu'à la perte du match. Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre, y compris les formalités d'après match.



La tablette doit être synchronisée, c'est-à-dire que les données du match doivent être récupérées et la préparation de ce dernier peut être transmise :

- **Pour une rencontre se déroulant le dimanche :**
 - Par le club visiteur, le samedi avant 12 H
 - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le samedi après 14 H et au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.

- **Pour une rencontre se déroulant le samedi ou un autre jour de la semaine :**
 - Par le club visiteur, la veille de la rencontre
 - Par le club recevant, **OBLIGATOIRE** le jour de la rencontre, au plus tard 1 H 30 avant l'heure du coup d'envoi.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match. Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires. Les licences sont consultables sur la tablette, par les deux équipes et l'Arbitre.

FORMALITES D'APRES-MATCH

Le club identifié « recevant » a l'obligation de transmettre la F.M.I. **le jour de la rencontre, au plus tard à minuit.**

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la F.M.I., elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

Néanmoins, comme pour une feuille de match papier, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel, en vertu de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., reconnaissant l'existence d'une information erronée ou imprécise sur la F.M.I. ou l'absence d'une information.

Le lendemain de la rencontre, si le score n'apparaît pas sur le site Internet du District ou sur FOOTCLUBS, les deux clubs doivent, par leur mail officiel, correspondre avec le District pour donner leurs explications sur cette non-parution.

En cas de non-utilisation de la FMI, les deux clubs doivent aussi correspondre avec le District pour en détailler les raisons.

A défaut d'informations la Commission considèrera les 2 équipes concernées comme responsables et pourra sanctionner les 2 équipes par la non-transmission / non-utilisation de la FMI.



PROCEDURE D'EXCEPTION

La F.M.I. est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I. le jour du match, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I. devra faire l'objet d'un rapport et sera examiné par la Commission compétente du District, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

La Commission compétente bénéficiera également du rapport de l'arbitre pour confronter les versions.

SANCTIONS

Tout manquement aux dispositions du présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.

L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3^{ème} non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.

L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conformes au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de GOUSSAINVILLE : NNI 952800101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 30 octobre 2023 à 14h00, au Stade Maurice BACQUET, Boulevard Albert SARRAUT pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de SARCELLES : NNI 955850201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le vendredi 27 octobre 2023 à 14h00, au Stade Léo LAGRANGE, Rue du STADE pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de PONTOISE : NNI 955000201

M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le mardi 24 octobre 2023 à 10h00, au Stade Jean LOUSTAU, Rue Pierre De COUBERTIN pour classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 19 Octobre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 22 Octobre 2023

Seniors D1

Match 25897363: Marly la Ville ES / Groslay FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Rencontres du 29 Octobre 2023

U18 D1

Match 25898029: St Ouen AS / Ecoen FC

Délégué : M. Joseph Plassart

Match 25898030 : Cormeillais ACS / RC Argenteuil

Délégué: M. Gérard Alcan

Match 25898032: St Leu FC / Ermont AS

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25898033 : Argenteuil FC / Goussainville FC

Déléguée : Mme Michel Bailliez

Match 25898034 : Garges FCM / Bezons USO

Délégué : M. Christophe Gauvin

Seniors D1

Match 25897367: St Brice FC / Osny FC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 26 Octobre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 05 Novembre 2023

U18 D1

Match 25897987 : St Leu FC / St Ouen AS

Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25897988 : Adamois OL / Cormeillais ACS

Délégué : M. Laurent Valette

Match 25897989 : Argenteuil FC / Ecoen FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25897990 : Bezons USO / Ermont AS

Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25897991 : Goussainville FC / Soisy AM FC

Délégué : M. Joseph Plassart

Match 25897992 : Garges FCM / RC Argenteuil

Délégué : M. Philippe Calvé

Seniors D1

Match 25897369: Gonesse RC / St Brice FC

Délégué: M. Hicham El Fakri

Match 25897370: Osny FC / Entente SSG

Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25897371 : St Leu FC / Jouy le Moutier FC

Délégué : M Jean-Pierre Lacour

Match 25897372 : St Ouen AS / Marly la Ville ES

Délégué : M. Fabrice Gondel

Match 25897373 : Grosly FC / Champagne SFC

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25897374 : Persan US / Ecoen FC

Délégué : M. Olivier Le Nagard